



14ème législature

Question N° : 99673	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >sports	Tête d'analyse >manifestations sportives	Analyse > sécurité. supporters. fichier.
Question publiée au JO le : 04/10/2016		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur le « fichier Stade ». Créé par un arrêté en date du 15 avril 2015, ce fichier autorise le préfet de police de Paris à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant pour objectif de prévenir les troubles à l'ordre public, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens ainsi que les infractions susceptibles d'être commises à l'occasion des manifestations sportives se tenant en petite couronne parisienne et des matchs du Paris - Saint-Germain FC. Suspendu par le juge des référés du Conseil d'État en mai 2015 puis partiellement censuré au fond par le Conseil d'État en septembre 2015, il permet notamment le fichage de mineurs dès l'âge de treize ans. Il voudrait donc savoir quel est le nombre de personnes inscrites dans ce fichier et quel est le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une interdiction judiciaire de stade avant leur inscription dans ce fichier.